



Direction
Référence : EAU-AUT-24-0690
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale
d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass
L-9150 Eschdorf

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du Nord (SIDEN)
Objet	Construction d'une station de pompage, pose d'une conduite de refoulement et mise en place d'un réseau séparatif à Hierheck dans le cadre de l'assainissement du Lac de la Haute-Sûre (Lot 41 phase II)
Localité(s)	Heiderscheid
Commune(s)	Esch-sur-Sûre

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés